

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 11 mars 2009 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4131-1-1 du code de la santé publique

NOR : SASH0930397A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 4111-2 (II) et L. 4131-1-1 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin en date du 13 février 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4131-1-1 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

M. ABD EL FATAH MOHAMED Abo Bakr, né le 6 janvier 1968 à Guiza (Egypte) ;
Mme ABOU SALEH Aya, épouse ALHAZZA, née le 2 septembre 1968 à Varsovie (Pologne) ;
M. AHMAD Javed, né le 22 mars 1954 à Peshawar (Pakistan) ;
M. AIRINEI Gheorghe, né le 18 avril 1964 à Petrasivca (Ukraine) ;
M. BONOLDI FORTUNA Mauricio, né le 29 septembre 1973 à Sao Paulo (Brésil) ;
Mme CIUBARA Lilia, épouse DANILA, née le 12 juin 1963 à Zaicani (Moldavie) ;
M. FARAH Georges, né le 2 août 1969 à Rabla (Syrie) ;
Mme KREINDEL Tamara Glenda, née le 23 juin 1977 à Buenos Aires (Argentine) ;
Mme KRISAT Jinane, née le 11 avril 1963 à Alger (Algérie) ;
M. NEDELCU Tudor, né le 22 juillet 1974 à Bucarest (Roumanie) ;
Mme OSADIUC Diana, née le 26 août 1974 à Chisinau (Moldavie) ;
Mme RAJAMAKI Elena, née le 7 janvier 1970 à Saint-Pétersbourg (Russie) ;
M. SAID Mandouh, né le 23 février 1964 à Sihwa (Syrie) ;
M. SEIZOV Mario, né le 25 mai 1958 à Gotce Deltcev (Bulgarie) ;
M. SIMON Vahak, né le 18 janvier 1954 à Kirkuk (Iraq) ;
Mme SOFRONI Renata, née le 21 avril 1977 à Chisinau (Moldavie) ;
Mme TUDOR Luminita-Anca, épouse BUZALIC, née le 26 octobre 1956 à Bucarest (Roumanie).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service et de la sous-directrice
des ressources humaines du système de santé :
La chef de la cellule de gestion,

D. BARELLI